

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nulle part FO COMMERCE ne signera la destruction du repos dominical

2016, 110^{ème} anniversaire de la loi sur le repos dominical, conquête sociale obtenue après plus d'une trentaine d'années de mobilisations.

C'est dans les grands magasins parisiens que l'appel à la grève fut entendu le 17 mai 1869 pour obtenir le repos dominical.

Aujourd'hui, le patronat, après avoir obtenu sa loi sur commande dite loi « Macron », des négociations partent de toutes parts. Le patronat ne pouvant pas rentrer par la grande porte s'introduit pas les fenêtres avec des organisations complaisantes qui leur font la courte échelle.

Ni à la fnac, ni dans les grands magasins, ni dans les autres commerces, FO COMMERCE ne collaborera pas avec ceux qui piétinent les conquêtes sociales.

Pour FO COMMERCE, aucun accord sur le travail du dimanche ne mérite une signature. Bien au contraire, FO COMMERCE saura faire opposition aux accords pour les rendre nuls.

Il faut défendre l'emploi et les salaires. Le travail du dimanche n'est que modération salariale pour la majorité des salariés pour financer les maigres contreparties. C'est aussi, la destruction des emplois qui se trouvent dans les entreprises qui n'auront pas la force d'ouvrir le dimanche et des emplois en semaine en faveur du dimanche.

Le travail du dimanche est suicidaire socialement. FO COMMERCE demande l'abrogation de tous les textes qui fragilisent la loi sur le Repos Dominical pour tous. Fragiliser une loi qui protège les salariés, c'est fragiliser les plus précaires. Ils sont légion dans le commerce.

Paris, le 20 janvier 2016

Contact :

- Christophe LE COMTE - Secrétaire de la Section fédérale du Commerce
Tél. : 01 48 01 91 33 – 06 68 66 25 24

